

MAIRIE DE DEVECEY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 27 novembre 2015 – 20h00

Présent(e)s : Michel JASSEY, Philippe LEGRAND, Valérie SALGADO, Brahim SEDKI, Laëtitia LARROCHE, Mireille CHEVROULET, Ahmed ROUKEB, Nathalie RICHARD, Caroline BRUN, Sandrine GROSHENRY, Roger HANRIOT.

Absent(e)s : Frédérique MARTIN donnant pouvoir à Sandrine GROSHENRY, Sébastien PETREMENT donnant pouvoir à Philippe LEGRAND, Olivier SAUGET donnant pouvoir à Roger HANRIOT.

Secrétaire de séance : Brahim SEDKI.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu du conseil municipal du 16 octobre 2015.

Ordre du jour :

- 1) **Achat de matériel informatique : changement de fournisseur**
- 2) **Avis du Conseil Municipal sur la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**
- 3) **Précision sur la subvention de la ligue de Tennis Franche-Comté**
- 4) **Adoption des travaux de voirie**
- 5) **Demande de validation de l'ADAP**
- 6) **Travaux d'accessibilité et demandes de subventions**

1) **Achat de matériel informatique : changement de fournisseur**

Le Maire rappelle la délibération du 10 octobre 2014 concernant l'achat de matériel informatique pour le secrétariat afin de se conformer aux prescriptions du Conseil Général.

L'entreprise IBM INFORMATIQUE avait été retenue par le Conseil Municipal mais elle n'a pas pu fournir son service.

Par conséquent, l'entreprise ALT F4 a été engagée. Le montant du devis s'élève à 2 360 € HT.

Les autres termes de la délibération du 10 octobre 2014 restent inchangés.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le changement de fournisseur et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

2) **Avis du Conseil Municipal sur la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Une réunion publique relative aux conséquences de l'intégration de la commune de Devecey à la CAGB sera fixée dès que toutes les informations seront réunies.

MAIRIE DE DEVECEY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 27 novembre 2015 – 20h00

Présent(e)s : Michel JASSEY, Philippe LEGRAND, Valérie SALGADO, Brahim SEDKI, Laëtitia LARROCHE, Mireille CHEVROULET, Ahmed ROUKEB, Nathalie RICHARD, Caroline BRUN, Sandrine GROSHENRY, Roger HANRIOT.

Absent(e)s : Frédérique MARTIN donnant pouvoir à Sandrine GROSHENRY, Sébastien PETREMENT donnant pouvoir à Philippe LEGRAND, Olivier SAUGET donnant pouvoir à Roger HANRIOT.

Secrétaire de séance : Brahim SEDKI.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu du conseil municipal du 16 octobre 2015.

Ordre du jour :

- 1) **Achat de matériel informatique : changement de fournisseur**
- 2) **Avis du Conseil Municipal sur la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**
- 3) **Précision sur la subvention de la ligue de Tennis Franche-Comté**
- 4) **Adoption des travaux de voirie**
- 5) **Demande de validation de l'ADAP**
- 6) **Travaux d'accessibilité et demandes de subventions**

1) **Achat de matériel informatique : changement de fournisseur**

Le Maire rappelle la délibération du 10 octobre 2014 concernant l'achat de matériel informatique pour le secrétariat afin de se conformer aux prescriptions du Conseil Général.

L'entreprise IBM INFORMATIQUE avait été retenue par le Conseil Municipal mais elle n'a pas pu fournir son service.

Par conséquent, l'entreprise ALT F4 a été engagée. Le montant du devis s'élève à 2 360 € HT.

Les autres termes de la délibération du 10 octobre 2014 restent inchangés.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le changement de fournisseur et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

2) **Avis du Conseil Municipal sur la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Une réunion publique relative aux conséquences de l'intégration de la commune de Devecey à la CAGB sera fixée dès que toutes les informations seront réunies.

3) Précision sur la subvention de la ligue de Tennis Franche-Comté

En accord avec l'association du Tennis Club de Devecey, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, le reversement de la subvention de la ligue de Tennis Franche-Comté à raison de 1 000 € par an pendant 3 ans.

Afin d'acter cette décision, un article sera intégré dans la convention de mise à disposition des courts de tennis par la commune pour définir les modalités du reversement et les engagements de chacune des deux parties. Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention.

4) Adoption des travaux de voirie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, la réalisation des travaux de voirie pour un montant prévisionnel de 109 000 € maximum (74 000 € d'investissement et 35 000 € de fonctionnement) et de 5 668 € pour les honoraires du maître d'œuvre (soit 5,20 % du montant estimé des travaux).

Il autorise également, à l'unanimité, le Maire à demander une subvention pour ces travaux en suivant le plan de financement ci-après :

- une demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 25 à 30 % du montant total HT auprès de la Préfecture du Doubs,
- un autofinancement communal.

5) Demande de validation de l'ADAP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à présenter la demande de validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée portant sur la stabilisation du revêtement (par compactage) des allées du cimetière et du stade et sur une demande de dérogation au titre de l'accessibilité de la mairie.

Cette délibération modifie les délibérations prises les 28/08/2015 et 25/09/2015.

6) Travaux d'accessibilité et demandes de subventions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite soit :

- la réalisation d'aménagements pour accueillir les personnes à mobilité réduite au rez-de-chaussée (salle des cérémonies) pour un montant prévisionnel de 1 200 € HT (achat de mobilier de bureau, interphone),
- la réalisation d'un nouveau revêtement par compactage de sable de carrière de l'allée du cimetière ainsi que des espaces de circulation du stade (parking et allées) pour un montant prévisionnel de 7 000 € HT (sable, location d'une mini-pelle et d'un rouleau, salaires chargés de 2 employés communaux).

Il autorise également, à l'unanimité, le Maire à demander une subvention pour ces travaux en suivant le plan de financement ci-après :

- une demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 25 à 30 % du montant total HT auprès de la Préfecture du Doubs,
- un autofinancement communal.

Cette délibération annule et remplace celle prise le 25/09/2015.

Le Maire clôture la séance du Conseil Municipal à 20h40.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*